

**Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu****République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 09/03/2023 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 14 Votants : 14

**Absents : 1 Excusés : 0**

Date de la convocation : 01/03/2023

Date d'affichage : 01/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le 9 mars 2023 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

**Etaient présents** : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S

FAYOLLE – Nicolas CHARREL - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN– Y

COMUNELLO – C CIVEYRAC - Serge TEYSSONNEYRE - M RIVET – JJ STOECKLIN

**Ont donné pouvoir** :**Etaient Absents** : P COLMACHE

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

**12 – Charte de Gouvernance CAPEV**

Dans le cadre de l'article L 512-11-2 du Code général des Collectivités Territoriales et du projet de territoire, une charte de gouvernance doit être adoptée par la Communauté d'agglomération.

Suite à sa présentation lors de la conférence des maires du 18 novembre 2022 à l'Hotel Dieu, le Conseil municipal est appelé à se prononcer par délibération sur le projet avant son adoption définitive par le Conseil Communautaire.

La Charte de Gouvernance se décompose en 5 chapitres qui rappellent les principes fondateurs de l'Agglomération lors de la fusion, le projet de territoire, les instances de décision, d'information et de consultation des communes ainsi que les modalités de communication.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de charte de gouvernance proposé par la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 9/03/2023

Yves COLOMB, Maire,

Yvette AUBERT BRUN, Secrétaire,

